

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06

ID : 087-218704609-20260619-09-AI



ARRÊTÉ DU MAIRE 09/2026

République Française

Département de la HAUTE-VIENNE

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**COMMUNE DE COGNAC-LA-FORÊT**

**OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTION À UN CONSEILLER MUNICIPAL**  
**(Article L.2122-18 du CGCT)**

**Le Maire de Cognac la Forêt**

**Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;**

**Vu le Procès-Verbal d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;**

**Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Mme Marie-Lyne COIFFE, conseillère municipale, pour la durée du mandat en cours ;**

**ARRETE**

**Article 01 :** Il est donné délégation à Mme Marie-Lyne COIFFE, conseillère municipale, pour exercer les fonctions de vice-présidente de la commission communale d'information et de la commission communale du 3<sup>ème</sup> âge.

**Article 02 :** Le présent arrêté de délégation ne porte que sur la préparation et le suivi dans la matière déléguée, et n'accorde pas de délégation de signature.

**Article 03 :** La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

**Article 04 :** Le Maire de la Commune de Cognac-la-Forêt et le Trésorier de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, publié et notifié.

Fait en Mairie, le 16 juin 2026.

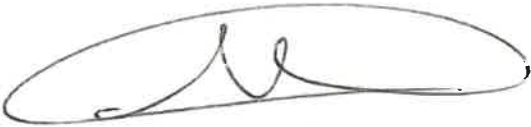
Le Maire,  
**VIGNERIE Christian**



Envoyé en préfecture le 19/06/2026  
Reçu en préfecture le 19/06/2026  
Publié le 19/06 5'LO  
ID : 087-218704609-20260619-09-AI

Notifié le : 19/06/2026

Signature de Mme Marie-Lyne COIFFE :



Certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le : 19/06  
Publiée / notifiée le : 19/06